
Admission à la barre d'une députation de la société populaire de Brest (Finistère) venue apporter les pavillons de la frégate anglaise La Tamise, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre d'une députation de la société populaire de Brest (Finistère) venue apporter les pavillons de la frégate anglaise La Tamise, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 444-445;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39741_t1_0444_0000_5;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39741_t1_0444_0000_5)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

enfin purgé pour jamais de l'esclavage et de la tyrannie.

« Vive la République !

« *Les députés des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest,*

« DAMOUR, médecin d'armée; CRAMPON, sergent-major de la marine.

La Société populaire révolutionnaire des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest, à la Convention nationale (1).

« Brest, le 18^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les républicains sans-culottes de Brest, réunis en Société populaire et révolutionnaire, s'empressent de vous annoncer la victoire éclatante qu'ils viennent de remporter sur le fédéralisme.

« Les amis de la liberté et de l'égalité gémissaient sous l'oppression de lâches ennemis couverts du masque du patriotisme. Les accapareurs, les agioteurs, les modérés et les hypocrites lassaient la patience du peuple par les combinaisons perfides d'un vil intérêt et les discours empoisonnés d'une éloquence astucieuse. Des autorités constituées, indignes de notre confiance, trahissaient à la fois et nos intérêts et leur devoir, lorsque l'infâme trahison des Toulonnais navra de douleur les républicains, et fit entrer dans nos cœurs ulcérés les sentiments de l'indignation, de l'horreur et de la vengeance.

« La Convention nationale, livrée à de justes sollicitudes sur le sort de Brest et de son arsenal, décréta, dans sa sagesse, l'envoi de deux de ses membres dans ce port. Recevez, citoyens législateurs, au nom de la République, le tribut mérité de sa reconnaissance. Les intrépides montagnards sortis de votre sein pour une mission aussi importante, ont justifié votre choix, dissipé nos alarmes et ont relevé nos espérances. C'est sous les auspices de ces vertueux républicains que les sans-culottes de Brest se sont ralliés autour de la Montagne; c'est avec eux qu'ils ont combattu et vaincu les nombreux ennemis de la chose publique. A leur voix, le club ancien, souillé et mené par des intrigants, des contre-révolutionnaires et des fédéralistes, s'est désorganisé; à leur voix, une Société nouvelle formée des éléments du plus pur républicanisme, a élevé dans cette cité une montagne formidable aux despotes et à leurs suppôts.

« Citoyens représentants, le premier acte de notre réunion doit être l'expression républicaine de nos sentiments d'adhésion aux mémorables journées des 31 mai et 2 juin, et du vœu fortement prononcé de vous voir à votre poste jusqu'à la paix. Restez-y dans l'attitude imposante de fidèles mandataires toujours occupés des hautes destinées d'un peuple libre; restez-y pour les intérêts des bons sans-culottes et pour

l'effroi des méchants; restez-y enfin pour frapper de la foudre nationale les têtes scélérates de tous les conspirateurs.

« Pilotes expérimentés et impassibles, vos mains savantes, aguerries aux tempêtes politiques, conduiront sûrement le vaisseau de l'État dans le port de la félicité. Vos noms, braves Montagnards, chers à notre mémoire, se graveront alors, bien mieux que sur l'airain, dans le cœur de nos enfants; vous jouerez vous-mêmes alors du fruit glorieux de vos travaux et vous vous reposerez dans le sein paisible de vos familles et de vos concitoyens, à l'ombre du chêne auguste destiné aux vrais amis du peuple. »

(Suivent 303 signatures.)

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Une députation des canonniers marins de Brest est introduite. Elle apporte les pavillons de la frégate anglaise, *La Tamise*, prise par la frégate française *La Carmagnole*.

L'orateur de la députation. C'est en vain que les tyrans rénuissent leurs esclaves pour perdre la République. L'infâme Anglais, corrompé à Toulon, et cruellement lâche à Gênes, sera partout délaît par nos braves guerriers, quand il ne se battra pas avec les armes de la trahison...

Je suis chargé par la Société populaire de Brest de vous féliciter de vos glorieux travaux

(1) *Moniteur universel* [n° 73 du 13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 294, col. 1]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 439, p. 149) et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 335 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 1518, col. 2] rendent compte de l'admission à la barre de la Société populaire de Brest dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Plusieurs citoyens, précédés d'un tambour entrent dans la salle. Ils portent deux pavillons anglais. L'un d'eux annonce que ce sont les pavillons de la frégate anglaise *La Tamise*, amenée au port de Brest par la frégate française *La Carmagnole*. Il exprime, au nom de ses frères d'armes, le zèle qui les anime pour la défense de la République.

Le même orateur, organe des amis de la liberté et de l'égalité réunis en Société populaire à Brest, félicite la Convention sur ses travaux, sur les journées des 31 mai et 2 juin, et l'invite à rester à son poste. (On applaudit.)

Il sera fait une mention honorable au *Bulletin* et l'on y insérera l'adresse des citoyens de Brest.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

La commune et la Société populaire de Brest apportent, au bruit des instruments militaires, un drapeau et un pavillon anglais pris sur *La Tamise*. Frégate anglaise, par *La Carmagnole*, frégate française. Les Français seront invincibles, a dit l'orateur, quand ils ne seront pas trahis. (Applaudissements.)

La Convention décrète que l'équipage de *La Carmagnole* a bien mérité de la patrie.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831.

et de vous inviter de rester à votre poste, jusqu'à la paix.

L'Assemblée décrète la mention honorable du courage et du patriotisme de l'équipage de *La Carmagnole*.

Un architecte, citoyen de la section de Bonne-Nouvelle, fait hommage à la Convention nationale d'un tableau, monument consacré à la Montagne.

Mention honorable de l'hommage, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre de cet architecte (2).

« Citoyens législateurs, et vous fiers républicains,

« Recevez, je vous prie, l'hommage de mes faibles talents, ils seront toujours dévoués à ma patrie. Je jure de ne les employer jamais que pour son utilité et sa plus grande gloire.

« Je regrette de n'avoir pas eu le sublime pinceau et le fier génie du représentant qui siège parmi vous, il m'aurait servi à mettre dans cette esquisse plus d'énergie, et à la rendre, par cette raison, plus digne de vous; mais votre indulgence me donne du courage et suppléera à tout: c'est un monument consacré à la Montagne.

Programme.

« Jugement dernier des serpents couronnés, coalisés contre la Liberté et l'Égalité.

« Le Génie de la République française, armé de deux glaives de feu, agitant de noirs nuages, en fait partir la foudre qui doit écraser les tyrans; un, déjà, a succombé sous un des rayons qui l'a frappé et a brisé sa couronne.

« Le groupe à côté est composé de l'Autrichien, Prussien et Russe; ils sont effrayés.

« Dans le groupe suivant est le traître Pitt distribuant partout avec abondance la perfidie; à ses côtés sont le roi George, l'Espagnol et le Hollandais.

« Le troisième groupe est l'hypocrite puissance ecclésiastique, désignée par son chef, levant sa tête craintive vers le génie français, faisant effort pour retenir sa tiare qui lui échappe, son esprit saint le suit; derrière lui sont les puissances de l'Italie.

« Sur le même plan est le triomphe des droits de l'homme qui fait trembler tous les tyrans; le peuple les porte dans son sein, ainsi que les bustes des martyrs de la patrie, en jurant de soutenir la liberté et l'égalité jusqu'à la mort.

« La vérité en est démontrée par une jeune femme qui la représente.

« Des bords du marais fangeux où rampent tous ces monstres, s'élève une sainte montagne

sur laquelle monte en dansant le peuple libre de la France; le coq, emblème de notre fierté républicaine, ne le quitte pas et, chemin faisant, chante son triomphe près du tyran qui reçoit son dernier coup.

« Plus haut, sont des jeunes gens chargés de fleurs et de guirlandes pour en orner l'autel de la patrie.

« Arrivé au sommet, est la Raison surveillante qui épure le peuple, en écarte les traîtres, les hypocrites et les fanatiques, lesquels, masqués d'un faux patriotisme, étaient parvenus sous ce voile, presque au sommet; elle les précipite du haut de la Roche tarpéienne.

« Au plus haut de la montagne est le trône de la nature entourée de peupliers; il est composé d'un tertre de gazon et de fleurs sur lequel sont assises la Liberté et l'Égalité étroitement unies et recevant les hommages épurés du peuple souverain.

« Paris, ce 30 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« *Par un architecte et citoyen de la section de Bonne-Nouvelle (1).* »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Un artiste de la section de Bonne-Nouvelle fait hommage à la Convention d'un tableau consacré à la Montagne, et dont le sujet est le jugement des serpents du Marais.

La mention honorable est décrétée.

La commune de Mâcon instruit la Convention nationale qu'elle a renoncé au culte, et demande, d'après la loi du 6 frimaire, d'employer ses églises et presbytères à l'instruction publique, et à démolir une église pour augmenter la place d'armes, trop petite pour la population de cette commune; elle fait part d'une fête civique qu'elle a célébrée; elle a déterminé que chaque décadi sera consacré à la lecture des lois, à des discours qui rappellent l'homme aux devoirs de la société et à la pratique des vertus, ainsi qu'au chant des hymnes de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

(1) L'auteur de cette lettre a gratté sa signature et y a substitué une mention anonyme. Cependant on peut encore lire son nom sur le document qui existe aux *Archives nationales*. Il s'appelait S.-J. Badel.

(2) *Moniteur universel* n° 72 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 292, col. 2]. D'autre part l'*Auditeur national* (n° 436 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 2] rend compte de l'hommage fait par cet artiste dans les termes suivants :

« Un artiste de la section de Bonne-Nouvelle fait offrande d'un tableau, fruit de son patriotisme et de son génie, et fait en l'honneur de la Montagne. Ce tableau représente le Génie de la République, armé de deux globes de feu, dissipant les préjugés et les ennemis de la liberté. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 290.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 290.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1007, dossier 1246.